

9 janvier 2006

N° 2006 –0002

ENVIRONNEMENT SA

- Admission des actions de la société sur Alternext le 19 janvier 2006
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un Placement Global et d'une OPO du 9 au 18 janvier 2006
- Début des négociations sur Alternext le 25 janvier 2006

I – ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 1 476 895 actions existantes composant le capital de la société ENVIRONNEMENT S.A auxquelles s'ajouteront un maximum de 369 224 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction, ainsi qu'un maximum de 7 384 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une Offre réservée aux salariés et dont les conditions d'admission sur Alternext feront l'objet d'une notice ultérieure.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance au 1er janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 6 € par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions ENVIRONNEMENT SA sera réalisée le 19 janvier 2006, selon la procédure de Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société ENVIRONNEMENT S.A est assurée dans les conditions suivantes :

-un dossier d'information est disponible auprès de la société à l'adresse suivante : 111 Boulevard Robespierre, 78 304 Poissy ainsi que sur son site Internet (www.environnement-sa.fr),

-sur le site Internet d'Alternext (www.alternext.com).

- Un dossier d'information est également disponible auprès de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse, 75002 Paris et sur son site internet (www.amf-france.org).

- Une notice légale sera publiée au BALO, le 11 janvier 2006.

II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 664 603 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert. Ces actions proviendront de la cession par les actionnaires cédants de 295 379 actions dans le cadre de l'Offre et d'une augmentation de capital, d'un maximum de 369 224 actions à réaliser dans le cadre de l'introduction, décidée par le Conseil d'administration du 2 janvier 2006, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte le 30 novembre 2005.

Il est précisé que si 75% de l'augmentation de capital ne sont pas réalisés, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

- Date de première cotation : 19 janvier 2006.
- Procédure d'introduction : Placement Global + OPO.
- Nombre de titres diffusés dans le public : 664 603 actions (soit 36% du capital après augmentation et hors Offre aux salariés).

Clause d'extension : En fonction de l'importance de la demande, le nombre d'actions proposées dans le cadre de l'Offre pourra être augmenté de 92 553 actions existantes soit environ 14% du nombre d'actions initialement mises à disposition du marché (hors Offre aux salariés). Le nombre d'actions mis à la disposition du public serait alors porté à 757 156 actions au maximum soit 41 % du capital après augmentation (hors Offre aux salariés). Cette clause est exerçable à la date de première cotation soit le 19 janvier 2006 au plus tard.

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Conditions communes au Placement Global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **26,60 euros – 30,80 euros**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le Placement Global. Le prix du Placement Global et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 19 janvier 2006, postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du Placement Global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris SA. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.

1) Caractéristiques du Placement Global

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certain pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du Placement : Du 9 au 18 janvier 2006 à 17 heures.
- Responsables du Placement : Gilbert Dupont et ING Securities.
- Nombre de titres proposés dans le Placement : Un maximum de 598 143 actions soit 90% de l'offre (avant exercice de la clause d'extension)

Le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'OPO (dans le cas où celle-ci ne serait pas entièrement couverte).

2) Caractéristiques de l'OPO

- Durée de l'Offre: Du 9 au 18 janvier 2006 à 17heures.
- Nombre de titres proposés dans l'OPO : Un minimum de 66 460 actions (soit 10% de l'Offre avant exercice de la clause d'extension).

Le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'Offre Publique ne puisse excéder 20% du nombre total d'actions offertes diffusées dans le public.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 18 janvier 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 19 janvier 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris SA, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 19 janvier 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à Euronext Paris SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 19 janvier 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 25 janvier 2006 .

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 19 janvier 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Gilbert Dupont (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 24 janvier 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 23 janvier 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 19 janvier 2006.

Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- Euronext Paris SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- Euronext Paris SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

Il est précisé que l'émission des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire.

III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Listing Sponsor</u> :	Crédit du Nord
<u>Etablissements en charge du Placement</u> :	Gilbert Dupont et ING Securities
<u>Désignation de la société</u> :	ENVIRONNEMENT S.A
<u>Service des titres et service financier</u> :	BNP PARIBAS Securities Services
<u>Négociation</u> :	Dès le 25 janvier 2006, les actions ENVIRONNEMENT S.A seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
<u>Code mnémorique</u> :	ALTEV
<u>Code ISIN</u> :	FR0010278762
<u>Secteur d'activité ICB</u> :	Sera communiqué ultérieurement

Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties.

NOTA :Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société ENVIRONNEMENT S.A sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur ENVIRONNEMENT S.A que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers le 06 janvier 2006 sous le numéro 06-003 ; Il est composé d'un document de base enregistré sous le n° I.05-144, le 21 décembre 2005 et d'une note d'opération.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à Euronext Paris SA
Le 19 janvier 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS
ENVIRONNEMENT S.A**

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°

Adresse.....

Nom de la personne responsable N° de téléphone

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au delà de 100 titres		

-
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
 - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

9 January 2006

N° 2005 -

ENVIRONNEMENT SA

- Admission of shares of the Company on Alternext on 19 January 2006
- Offering of shares to the public in a Global Placement and an Open Price Offer from 9 to 18 January 2006
- Beginning of trading on Alternext on 25 January 2006

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1(paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, Euronext Paris SA has decided to admit on Alternext the 1,476,895 existing shares that comprise the equity of ENVIRONNEMENT SA at the day of the admission and a maximum of 369,224 new shares that will be issued in the admission framework and 7,384 new shares reserved to the employees;

The admitted shares, which par value is € 6 per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from 1st January 2006. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of ENVIRONNEMENT SA shares on Alternext will take place on 19 January 2006 in accordance with the procedure of global placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of ENVIRONNEMENT S.A will be provided to professional investors and the public as follows :

- A simplified prospectus will be available for consultation at the Company's head office at ENVIRONNEMENT S.A, 111, Boulevard Robespierre, 78 304 Poissy, and on its internet website (www.environment-sa.fr),
- on Alternext's website (www.alternext.com).
- A copy of the prospectus will also be available for consultation at the Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse and on its internet website (www.amf-france.org).
- Publication of the legal notice in BALO is planned on 11 January 2006.

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Placement).

For the listing on Alternext, 664,603 shares will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO). The shares will be obtained from the selling of 295,379 existing shares and from the issue of a maximum of 369,224 new shares as part of a capital increase permitted by the General Meeting on 30 November 2005 and to be realised with the listing and decided by the Board of directors on 2 January 2006.

If the capital increase is not subscribed to a minimum of 75%, OPO orders will be cancelled.

- Date of first listing: 19 January 2006
- Listing procedure: Global Placement + OPO.
- Number of shares offered: 664,603 shares (approximately 36% of the equity after capital increase and before Offering to employees)

Extension clause: According to the importance of the demand, the number of shares could be increased of 92,553 existing shares (around 14% of the number of shares initially proposed in this operation). This decision should be made at the latest when the price of the shares is fixed in the OPO and the Global Placement, ie 19 January 2006.

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on ENVIRONNEMENT S.A shares will be possible after the delivery of the Depositary Certificate, i.e. after the date of settlement/delivery fixed on 24 January 2006. Trading will begin on 25 January 2006.

Conditions applying to both Global Placement and OPO

- Indicative price range : **EUR 26.60– EUR 30.80**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The prices of the Global Placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on 19 January 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris SA in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris SA and a press release published in at least two national financial newspapers. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris SA notice.

1) The Global Placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public Placement in France and an international private Placement in some countries excluding the United States of America.

- Period of the Placement: From 9 to 18 January 2006 (17:00 Paris time)
- Underwriter: Crédit du Nord.
- Number of shares within the placement: A maximum of 598,143 shares (90% of the Offer before the extension clause).

The number of shares offered within the OPO may be reduced in order to increase the Placement (if the OPO is not fully subscribed).

2) The OPO

- Period of the OPO From 9 to 18 January 2006 inclusive.
- Number of shares within the OPO A minimum of 66,460 shares (10% of the Offer before the extension clause).

The number of shares within the Placement may be reduced in order to increase the Open price Offer. However, that number of shares offered in the OPO will not exceed 20% of the total number of shares disseminated to the public. Moreover, the claw back would be automatic in case of sub-subscription of 3 times of the OPO.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on 18 January 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be 19 January 2006

Purchase orders of more than 100 shares issued under the OPO can be divided in two categories :

- A1 order portion : 1-100 shares inclusive
- A2 order portion : more than 100 shares

Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on 19 January 2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris SA on 19 January 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for 25 January 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of 19 January 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Gilbert Dupont (code 528); and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 24 January 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on 23 January 2006. The trading day shown on instructions will be 19 January 2006.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris SA.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; fro accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- Euronext Paris SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- Euronext Paris SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

The issue of new shares is not guaranteed. Consequently, trading on ENVIRONNEMENT S.A shares will only be possible after the delivery of the Depositary Certificate.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

<u>Listing advisor</u> :	Crédit du Nord
<u>Brokers</u> :	Gilbert Dupont and ING Securities
<u>Company name</u> :	ENVIRONNEMENT S.A
<u>Securities and financial services</u> :	BNP Paribas Securities Services
<u>Trading</u> :	As of 25 January 2006, ENVIRONNEMENT S.A will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol</u>	ALTEV
<u>ISIN Code</u> :	FR0010278768
<u>ICB sector</u> :	To be release on a later stage

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on ENVIRONNEMENT S.A.

The prospectus received from the Autorité des marchés financiers the visa n° 06-003 dated 6 January 2006. It is composed of a Document de base registered under number n°I.05-144 dated 21 December 2005 and an operation note.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to Euronext Paris SA
By 10:00 on 19 January 2006
on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR ENVIRONNEMENT S.A SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°
Address
Contact.....Telephone number....
Fax number :

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1-100 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 100 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.